

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2018

Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 2

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/02/07/002**

**OBJET : Convention d'apport de déchets sur les installations du VALTOM pour l'année 2018.**

Monsieur DECOTTE rappelle que les communes ont la possibilité d'apporter des déchets sur différents sites du VALTOM.

Il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités d'apport de déchets sur les installations de stockage de déchets non dangereux du VALTOM, et ce pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sans cette convention le dépôt pourra être refusé.

La convention fixe les prix et les types de déchets pouvant être déposés.

Au vu des nouvelles compétences transférées à la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, M. DECOTTE rappelle que les déchets émanant des voiries et des espaces publics seront déposés par la Communauté Urbaine.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux à signer cette convention.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
13 FEV. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2018

Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 2

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/02/07/003**

**OBJET : Syndicat Intercommunal de Chadieu - Communication sur le rapport d'activité 2017 (exercice 2016) et le compte administratif 2016.**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Agnès ROCHE donne communication du rapport d'activité 2017 (exercice 2016) et du Compte Administratif 2016 du Syndicat Intercommunal de Chadieu dont la collectivité est membre

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport qui sera mis à disposition du public pendant un mois en mairie.**

**PREND ACTE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

Le Maire,

13 FEV. 2018



**Hervé PRONONCE.**

CONTRÔLE DE L'ÉQUALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2018

Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/02/07/004**

**OBJET : Aménagement de la halte ferroviaire du CENDRE : Acquisition partielle de la parcelle AH7 par le biais de l'EPF-SMAF.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la gare ferroviaire du CENDRE est actuellement composée d'un parking de 63 places très utilisé par les usagers du réseau ferré.

Or, plus de 143 000 montées et descentes sont enregistrées chaque année sur cet équipement (soit environ 430 voyageurs par jour ouvré). La gare se positionne ainsi au 3<sup>ème</sup> rang des gares de l'agglomération clermontoise.

Depuis plusieurs années, un travail de fond a donc été mené par la commune avec Clermont Communauté, aujourd'hui Clermont Auvergne Métropole, afin de mettre en évidence l'intérêt de créer une zone de stationnement permettant de faire de cette infrastructure un véritable pôle d'échange intermodal.

Le projet, porté par la Métropole, a été voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 décembre 2017. Il vise à dimensionner et adapter la halte ferroviaire aux besoins actuels et futurs du sud de l'agglomération clermontoise en augmentant la capacité de stationnement à 124 places au Sud et au Nord des voies.

Les abords de la gare (accès aux parkings, allée des marronniers) seront également réaménagés pour favoriser les modes de déplacements doux en cours de développement sur le territoire communal et métropolitain.

Le parvis sera quant à lui reconfiguré pour accueillir un espace multifonctions (bornes automatiques, station C'Vélo, box sécurisé vélos, bornes de recharge pour véhicules électriques).

Pour permettre la réalisation de ce projet, il convient que la commune acquiert, par le biais de l'EPF-SMAF, le foncier nécessaire auprès de la SNCF. Ces terrains seront ensuite mis à disposition de Clermont Auvergne Métropole, en charge de l'ensemble des études et des travaux nécessaires à cet aménagement public.

L'acquisition à réaliser concerne 3 lots à prendre sur la parcelle AH7, située rue des Fleurs et allée des Marronniers. Conformément au plan joint en annexe, il s'agit des lots B, C et D, représentant une superficie totale de 8 060m<sup>2</sup>, qui seront achetés sur la base d'une évaluation de leur valeur vénale par le service des Domaines ou à défaut par l'observatoire foncier de l'Établissement.

La commune s'engage pour sa part :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-SMAF de toutes dégradations, occupations ou autres dont elle aurait connaissance,
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF,
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF.
- à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Établissement,
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-SMAF Auvergne à la commune, et notamment au remboursement :
  - \* de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement, en dix annuités au taux de 1,5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Établissement ;
  - \* de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-SMAF Auvergne.

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

Au cours de sa séance du 30 janvier 2018, la commission «finances - budget» et «urbanisme-aménagement du territoire » a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter l'acquisition partielle de la parcelle AH 7 selon les modalités indiquées ci-dessus,
- Mandater l'EPF-SMAF pour se porter acquéreur des lots B, C et D, issus de la parcelle AH7 pour le compte de la commune aux conditions habituelles de portage (10 ans à 1.5 %),
- Autoriser la mise à disposition à Clermont Auvergne Métropole du foncier ainsi acquis en vue de l'aménagement desdits terrains en extension du parking existant.
- Autoriser le Maire et/ou l'adjoint en charge de l'urbanisme à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**2 ABSTENTIONS (Mme Sylvie FABRON et M. Jean-Marc MIGUET)**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU À LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**13 FEV. 2018**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jeremy FONTFREYDE.

Département du PUY-DE-DÔME

Commune du CENDRE

## PROJET DE DIVISION

de la parcelle AH n°7

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

Lot A : pour une contenance cadastrale de 12002m<sup>2</sup> **13 FEV. 2018**

Lot B : pour une contenance cadastrale de 1531m<sup>2</sup> **CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Lot C : pour une contenance cadastrale de 3981m<sup>2</sup>

Lot D : pour une contenance cadastrale de 2548m<sup>2</sup>



VU ET ANNEXE  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 février 2018 n° 18/2018/CC4  
LE MAIRE

Hervé FRONONCE

### Légende

— Application du plan cadastral (limites non définies)	○ Borne nouvelle
— Etat des lieux	◐ Marque de peinture sur poteau béton
— Limite(s) nouvelle(s)	
— Clôture privative	
— Mur privatif	

Attention : ce document ne devra être reproduit qu'en couleur pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende, et au format A3 pour être à l'échelle indiquée.



**GEOVAL**

S.E.L.A.R.L. de Géomètres-Experts

38 rue de Sarliève – CS 10012  
63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex  
Tél: 04.73.37.91.01 Fax: 04.73.89.04.82  
Email : cournon@geoval.info

Echelle	: 1/625
Date	: 28/09/2017
Mis à jour le	
Référence	: C17399-NO
Système de coordonnées	: RGF93-CC46





## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2018

Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/02/07/005

**OBJET : Quartier de l'Eglise : Rachat d'immeubles à l'Etablissement Public Foncier - SMAF Auvergne**

L'EPF-SMAF Auvergne a acquis pour le compte de la commune, les immeubles cadastrés AI 274, 276, 280, 281, 282, 429 et 430 (plan joint en annexe), afin de permettre à la collectivité de disposer du foncier nécessaire à la réalisation d'un programme de réaménagement du quartier de l'Eglise.

Le but de cette opération d'urbanisme est de créer, aux abords immédiats du bâtiment culturel, une place accueillante et fonctionnelle, dotée d'une architecture faisant écho à celle de la Place Grassion-Fredot.

Le transfert de la compétence voirie à Clermont Auvergne Métropole à l'occasion du passage en Communauté Urbaine au 1er janvier 2017 a donné un caractère mixte à ce projet. Les deux collectivités sont ainsi amenées à collaborer étroitement sur le dossier.

La première phase de reconfiguration du quartier de l'Eglise se déroulera en deux temps.

En effet, après le rachat à l'Etablissement Public Foncier des immeubles précités, les constructions situées sur les parcelles AI 280, 281 et 282 seront démolies sous maîtrise d'ouvrage communale. L'espace ainsi libéré fera alors l'objet d'un réaménagement en espace public sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix et les frais d'acquisition étant de 168 228,10€ et la marge de 2588,90 €, le prix de la cession hors tva s'élève donc à 170 817 €.

Au titre des participations, la collectivité a déjà remboursé 96 711,83 € de capital. Le capital restant dû est donc de 74 105,17 €.

A ce solde, s'ajoutent des frais d'actualisation pour 793,97 € (calcul arrêté au 30 juin 2018, date limite de paiement) ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (calculée sur la marge et les frais d'actualisation) pour 676,57 €.

Le total dû par la collectivité pour cette opération est donc de 75 575,71€.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Accepter le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés AI 274, 276, 280, 281, 282, 429 et 430,
- Accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigner M. Jean-Paul PRESLE, Adjoint en charge de l'urbanisme, comme signataire de l'acte

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**13 FEV. 2018**

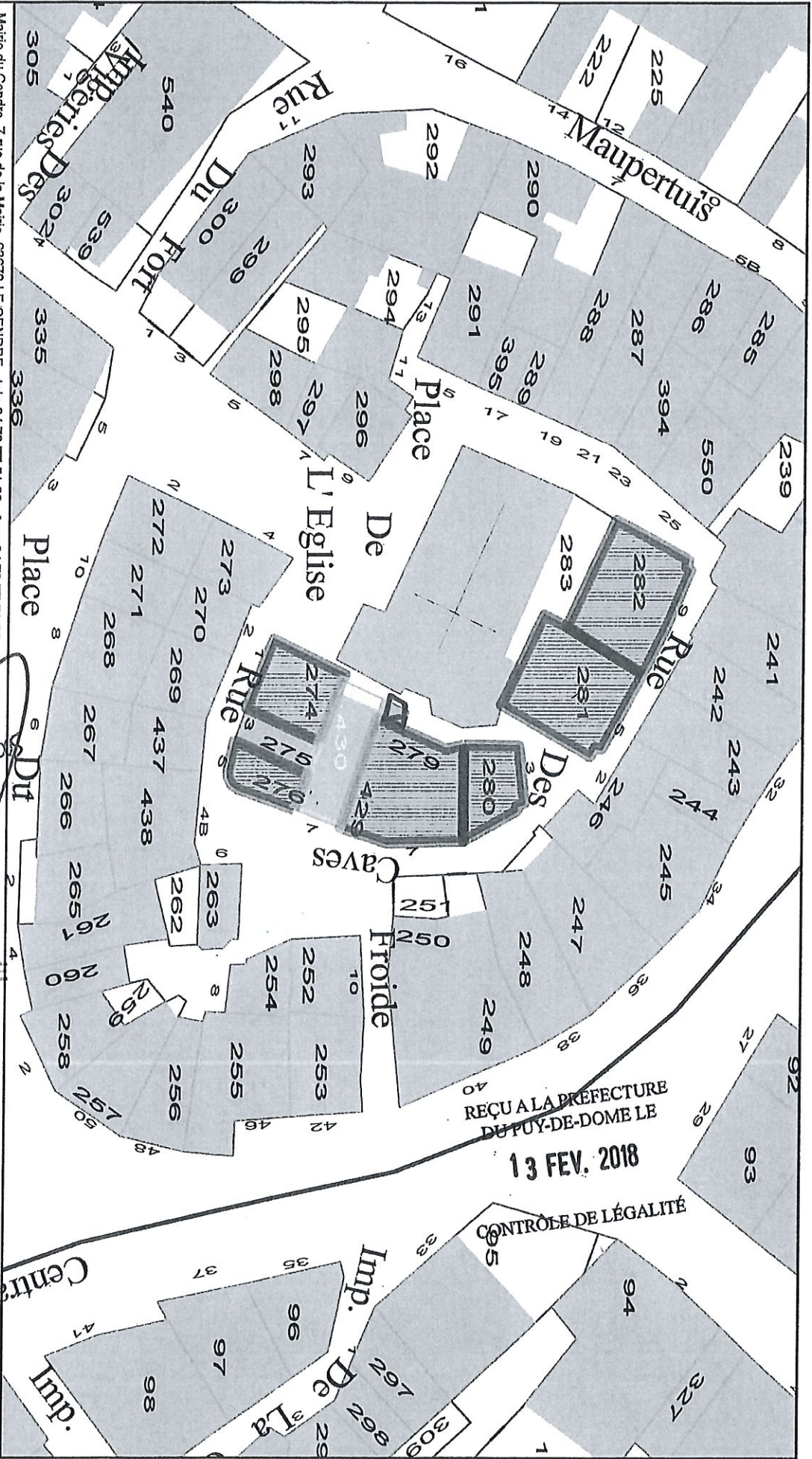
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérôme FONTFREYDE.



Mairie du Cend्रे, 7 rue de la Mairie, 63670 LE CENDRE - tel : 04 73 77 51 00 - fax : 04 73 77 51 09

**Le Cend्रे**  
 Une ville de nature à surprendre

**TITRE**  
 Commentaire n°1  
 Commentaire n°2  
 Echelle 1 / 500

Services techniques  
 EXTRAIT DU SIG FIGE AU FORMAT PDF - AOUT 2017

VU ET ANNEXE  
 A LA DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 7 fevrier 2018



Hervé PRONONCE

REÇU A LA PREFECTURE  
 DU PUY-DE-DOME LE  
 13 FEV. 2018

CONTROLE DE LEGALITE

Le 18/01/2018



**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2018

Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/02/07/006**

**OBJET : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour financer les actions culturelles engagées par la Ville sur l'année 2018.**

Afin de permettre aux collectivités de réaliser leur saison culturelle et/ou certains projets culturels, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, accorde des subventions.

Après avis favorable émis par la commission «finances - budget» et «urbanisme-aménagement du territoire» au cours de sa réunion du 30 janvier 2018, il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal :

➤ de solliciter les quatre subventions suivantes pour le financement :

- de la Saison Culturelle du Cendre en Scène :
  - «aide au projet» pour un montant de 850 €
  - «aide aux lieux culturels» pour un montant de 2 000 €,
  - et «subventions de prix» à hauteur de 2 500 €,
- du «festival de marionnettes et de théâtre d'objets» :
  - «soutien aux festivals» d'un montant de 3 000 €.

➤ et d'autoriser le Maire, ou son adjointe à la culture, à déposer les dossiers correspondants.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**13 FEV. 2018**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérôme FONTFREYDE.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2018

Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIE - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/02/07/007**

**OBJET : Charges de personnel : subvention exceptionnelle accordée à l'OHLC**

Madame BOLIS rappelle aux conseillers que chaque année, le Conseil Municipal alloue à l'OHLC une subvention exceptionnelle destinée à permettre à l'association de lui rembourser les charges de personnel des 2 professeurs de musique mis à sa disposition.

Fin 2017, le service comptabilité a finalisé le calcul du montant exact de ces charges qui s'élèvent à 9 758,94 €.

Il convient donc d'accorder à l'OHLC une subvention exceptionnelle de ce montant, dépense affectée à l'exercice budgétaire 2017.

Madame BOLIS indique que la commission «Finances-budget», réunie le 30 janvier 2018, a émis un avis favorable à ce réajustement.

Madame BOLIS invite le Conseil Municipal :

- à valider le versement d'une subvention exceptionnelle de 9 758,94 € à l'OHLC

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**13 FEV. 2018**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémie FONTFREYDE.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> février 2018
Date et heure de la séance : 7 février 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 21
Absents avec procuration : 4
Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/02/07/008**

**OBJET : Vœu pour le maintien de la Cour d'Appel de plein exercice à RIOM.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu début janvier de l'Ordre des Avocats de CLERMONT-FERRAND afin de solliciter le soutien des élus en faveur du maintien de la Cour d'Appel de plein exercice à RIOM.

En effet, si sa fermeture pure et simple ne semble plus être envisagée, il convient d'être particulièrement vigilant et de rester mobilisé pour le maintien d'une Cour d'appel de plein exercice et non une simple antenne ou annexe de la Cour de Lyon.

Aussi, il propose à l'Assemblée d'adopter le vœu suivant :

**Considérant** les cinq «CHANTIERS DE LA JUSTICE» lancés par Madame la Garde des Sceaux le 5 octobre 2017 ;



**Considérant** les délais et les conditions de concertation proposés aux auxiliaires de justice pour contribuer aux cinq chantiers de la justice,  
**Vu** la spécificité du territoire Auvergnat,  
**Considérant** que le territoire est déjà déserté de représentations de l'Etat, notamment suite à la réforme territoriale engagée par la loi N°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions,  
**Vu** l'article 6-1 de la Convention Européenne des droits de l'Homme sur le délai raisonnable auquel a droit toute personne pour que sa cause soit entendue,  
**Vu** l'activité juridictionnelle efficiente de la Cour d'Appel de RIOM,  
**Que** l'accès au droit, au-delà de la simplification des procédures et de l'évolution numérique, nécessite une présence de l'institution judiciaire en maintenant une cour d'appel de plein exercice,  
**Que** cette présence est indispensable pour l'unicité de la République,  
**Considérant** que la création de chambres détachées à RIOM dépendant de la Cour d'Appel de LYON ne saurait garantir une économie d'échelle,  
**Qu'au** contraire les mouvements de personnel engendreront un coût exorbitant et ne permettront pas d'assurer la pérennité d'une justice rendue sur le territoire Auvergnat,  
En conséquence, le Conseil Municipal sollicite Madame la Garde des Sceaux le maintien de la Cour d'Appel de plein exercice à RIOM.

**Le Conseil Municipal adopte le vœu pour le maintien de la Cour d'Appel de plein exercice à RIOM.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**13 FEV. 2018**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 février 2018  
Reçu en Préfecture le 13 février 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.